

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2018

## COMPTE-RENDU PRESSE

### Attribution des marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment communal et des sanitaires publics avenue Paul Jeanson

Par délibération en date du 20 novembre 2017 le Conseil Municipal a validé l'avant-projet établi par Madame Camélia ALEX-LETENNEUR, architecte pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal avenue Paul Jeanson et de construction de toilettes publiques.

Une consultation en procédure adaptée a été organisée. La publicité a été diffusée sur les plateformes ATEXO de Manche Numérique et de MEDIALEX ainsi que dans le journal d'annonces légales OUEST FRANCE.

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 11 juin 2018 à 17 heures.

Les offres ont été ouvertes et remises à l'architecte pour analyse en fonction des critères suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 % ;
2. Critère Valeur technique pondéré à 50 % ;

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 juin 2018 a constaté et classé les offres.

Après analyse la commission a constaté la non-conformité du CCTP initial (menuiseries PVC) avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, car le site se trouvant dans le périmètre de l'abbaye de Lessay le PVC décrit dans le CCTP initial est interdit et remplacé par l'aluminium.

En conséquence la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de

- valider l'attribution des lots suivants :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT DE BASE € HT
LOT 01 : DEMOLITION GROS OEUVRE	DUVAL	126 144,14 €
LOT 04 : COUVERTURE ETANCHEITE	BROCHARD HERNANDEZ	38 568,28 €
LOT 07 : SOLS SOUPLES - PEINTURE	RD PEINTURE	19 199,12 €
LOT 08 : - CARRELAGE FAIENCE	CMC	11 063,20 €
LOT 10 : ELECTRICITE	SARL JARNIER	28 411,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>223 386,64 €</b>

- déclarer infructueux les lots indiqués ci-dessous et de relancer leur consultation :

LOT 02 : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR – BARDAGE

LOT 03 : CHARPENTE BOIS

LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU

LOT 06 : MENUISERIES INTERIEURES – PLATERIE SECHE

LOT 09 : PLOMBERIE – SANITAIRES - CHAUFFAGE – VENTILATION

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'attribution des travaux pour les lots 1,4, 7, 8 et 10 tels que présentés dans le tableau ci-dessus, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- déclarer infructueux les lots 2, 3, 5, 6 et 9 et relancer la consultation pour ces lots,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Avenants aux marchés de travaux du groupe scolaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire :

- **Lot 2 Entreprise LEBARBE** : travaux supplémentaires pour la création de descentes d'eaux pluviales pour les phases 1 et 3

	Montant initial marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
Phase 1	66 996,94 € H.T.	832,80 € H.T.	67 829,74 € H.T.	
Phase 3	31 283,77 € H.T.	406,80 € H.T.	31 690,57 € H.T.	
<b>Total</b>	<b>98 280.71 HT</b>	<b>1 239.60 € HT</b>	<b>99 520.31 € HT</b>	<b>+ 1.26 %</b>

- **Lot 6 Entreprise LEFER** : travaux supplémentaires pour le doublage des sanitaires et la pose de tablettes médium

	Montant initial marché	Montant de l'avenant (sanitaires)	Montant de l'avenant (tablettes)	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
Phase 1	34 654.80 € HT	1 398.77 € HT	357.12 € HT	36 410.69 € HT	
Phase 2	15 434.98 € HT			15 434.98 € HT	
Phase 3	22 165.68 € HT			22 165.68 € HT	
<b>Total</b>	<b>72 255.46 € HT</b>	<b>1 398.77 € HT</b>	<b>357.12 € HT</b>	<b>74 011.35 € HT</b>	<b>+ 2.43 %</b>

- **Lot 8 Entreprise VIGER** : travaux supplémentaires pour la dépose et pose de toile de verre, pose de sols, moins-value ravalement préau, moins-value nettoyage

	Montant initial marché	Montant de l'avenant (Toile de verre)	Montant de l'avenant (sols)	Montant de l'avenant (nettoyage)	Montant de l'avenant (ravalement préau)	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
Phase 1	20 820 € HT	5 511 € HT	5 800 € HT	- 1 820 € HT	- 1 088 € HT	29 223 € HT	
Phase 2	7 540 € HT			- 1 000 € HT		6 540 € HT	
Phase 3	10 624 € HT			- 1 820 € HT		8 804 € HT	
<b>Total</b>	<b>38 984 € HT</b>	<b>5 511 € HT</b>	<b>5 800 € HT</b>	<b>- 4 640 € HT</b>	<b>- 1 088 € HT</b>	<b>44 567 € HT</b>	<b>+ 14.32%</b>

- **Lot 9 Entreprise FOUCHARD** : travaux supplémentaires pour la pose de prises et la vidéophonie

	Montant initial marché	Montant de l'avenant (Prises)	Montant de l'avenant (Vidéophonie)	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
Phase 1	42 098 € HT	8 236.14 € HT	1 334.95 € HT	51 669.09 € HT	
Phase 2	5 428.74 HT			5 428.74 HT	
Phase 3	18 527.89 HT			18 527.89 HT	
Option	9 745.29 HT			9 745.29 HT	
<b>Total</b>	<b>75 799.92 € HT</b>	<b>8 236.14 € HT</b>	<b>1 334.95 € T</b>	<b>85 371.01 € HT</b>	<b>+ 12.63 %</b>

- **Lot 10 Entreprise FOUCHARD** : travaux supplémentaires pour la pose d'une ventilation dans les sanitaires

	Montant initial marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
Phase 1	101 670.43 € HT	2 813.05 € HT	104 483.48 € HT	
Phase 2	83 358.65 HT		83 358.65 HT	
Phase 3	69 290.24 HT		69 290.24 HT	
Option	109 476.25 € HT		109 476.25 € HT	
<b>Total</b>	<b>363 795.57 € HT</b>	<b>2 813.05 € HT</b>	<b>366 608.62 € HT</b>	<b>+ 0.77%</b>

- **Lot 7 Entreprise VHB** : Entreprise en liquidation judiciaire : Nécessité de relancer une consultation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les avenants aux Lots n° 2, 6, 8, 9 et 10 tels que présentés,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux concernés,
- charger Monsieur le maire de relancer une consultation pour remplacer l'entreprise VHB défaillante attributaire du lot n° 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Travaux de curage et dérasement 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour les travaux de curage et dérasement qui seront réalisés après la foire Sainte Croix 2018. Les travaux portent sur un linéaire de 8 115 mètres pour le curage et 11 635 mètres pour le dérasement.

Les devis s'élèvent à :

- ENT THOMAS et Fils SARL : 19 820,40 € soit 23 784,48 € TTC
- SARL FATOUT TP : 12 837,50 € HT soit 15 405,00 € TTC

Après analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2018 propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise FATOUT pour un montant TTC de 15 405,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Avenant au contrat de délégation de service public assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service d'assainissement collectif de la commune historique de LESSAY est géré par la SAUR conformément au contrat de délégation de service de l'assainissement applicable du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2022.

Il précise que le service d'assainissement collectif de la commune historique d'Angoville est géré par les Elus avec l'appui du STEVE pour l'entretien des terrains.

Afin de régulariser la situation vis-à-vis des Elus et de prendre en compte la maintenance du poste de refoulement du lotissement d'Angoville un avenant a été demandé à la SAUR pour intégrer la gestion du service assainissement de la commune historique d'Angoville sur Ay dans le contrat de délégation de service public.

Le montant de cette prestation s'élève à 9 765 € HT par an.

Deux hypothèses ont été proposées :

- 1 – Répartir le coût de gestion supplémentaire sur la totalité des usagers de la commune nouvelle (y compris du poste de refoulement d'Angoville)
- 2 – Répartir le coût de gestion supplémentaire sur les usagers de la commune historique d'Angoville sur Ay et le coût lié au poste de refoulement sur la totalité des usagers de la commune nouvelle

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'intégration de la gestion du service d'assainissement de la commune historique dans le contrat de délégation du service public d'assainissement de la commune nouvelle,
- dire que l'impact de cette décision sera réparti sur la totalité des usagers de la commune nouvelle,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Evolution du programme HLM du quartier du Hamet**

Dans le cadre du partenariat pour la réalisation de logements, mené avec la SA HLM du Cotentin sur le Quartier du Hamet, le projet mixte de 8 logements locatifs sociaux et 2 logements en accession sociale à la propriété PSLA, est amené à évoluer pour réaliser en lieu et place des 2 logements PSLA, 2 logements locatifs sociaux.

En effet, la réalisation du programme se trouve confrontée à une problématique de coût.

Pour mémoire, une première consultation d'entreprises avait été lancée à l'été 2017 qui s'est trouvée être infructueuse compte tenu du dépassement des offres reçues par rapport à l'estimatif de travaux.

Des études complémentaires ont été réalisées afin d'optimiser le projet. Suite à ces études, une nouvelle consultation avait été lancée en début d'année 2018, dont le résultat restait toujours bien au-dessus de l'enveloppe dédiée à l'opération, avec un dépassement des offres d'entreprises de l'ordre de + 27% et peu de réponses reçues.

En tenant compte de ces montants, les prix de vente des logements PSLA se retrouvaient fortement impactés en passant de 166 000 € à 188 000 € pour pouvoir compenser l'augmentation du coût de l'opération. Compte tenu du contexte local et du marché actuel, il n'est pas envisageable de commercialiser des logements de Type IV destinés à l'accession sociale à la propriété à ces prix.

Ainsi, afin d'éviter un échec dans la commercialisation et d'anticiper des problématiques futures, il convient de faire évoluer les logements destinés à l'accession sociale vers des logements locatifs sociaux.

Cependant, l'évolution du programme a pour conséquence de rendre caducs les engagements pris par le Conseil Municipal, d'une part, concernant les conditions d'acquisition des terrains par la SA HLM du Cotentin et d'autre part sur l'accord de principe octroyé au bailleur pour garantir les prêts nécessaires à la réalisation du programme.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation que les Organismes HLM sont chargés de la gestion de services d'intérêt économique général et remplissent une mission de service public, ainsi, ces derniers peuvent, en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement, d'une garantie financière, contracter des obligations de réservation pour des logements locatifs sociaux.

Afin d'acter de l'évolution du projet, il convient de redéfinir les modalités de mise en œuvre du partenariat avec la SA d'HLM du Cotentin pour le programme, à savoir :

Evolution du programme pour la réalisation en lieu et place des 2 logements destinés à l'accession sociale à la propriété PSLA, de 2 logements locatifs sociaux.

Cession des terrains : il est proposé de céder les terrains d'assiette des 10 logements à titre gratuit à la SA d'HLM du COTENTIN, à savoir les parcelles cadastrées section H n°745-748-751-757-759-761-762 (pour la tranche des 8 logements) et section H n° 753-754 et 764 (pour la tranche des 2 logements)

Garantie d'emprunt : il est proposé à la Commune d'accorder sa garantie solidaire, à hauteur de 100 %, à la SA d'HLM du COTENTIN pour les emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération de 10 logements locatifs sociaux.

En conséquence le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'évolution du programme pour la réalisation en lieu et place des 2 logements destinés à l'accession sociale à la propriété PSLA, de 2 logements locatifs sociaux,
- autoriser Monsieur le Maire à céder les terrains d'assiette des 10 logements à titre gratuit à la SA d'HLM du COTENTIN, à savoir les parcelles cadastrées section H n°745-748-751-757-759-761-762 (pour la tranche des 8 logements) et section H n°753-754 et 764 (pour la tranche des 2 logements),
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette cession,
- autoriser Monsieur le Maire à accorder la garantie solidaire de la Commune, à hauteur de 100 %, à la SA d'HLM du COTENTIN pour les emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Tarif cantine scolaire – Année scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la circulaire préfectorale en date du 06 juillet 2006 indique que le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000, relatif au prix de la restauration scolaire, est abrogé par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006.

Ce décret dispose que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge; les prix ne pouvant pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Monsieur le Maire indique que le tarif appliqué depuis l'année scolaire 2016-2017 est de 3.80 euros par repas et propose d'en maintenir le prix pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Maintenir le prix du repas à **3.80 €** pour l'année scolaire 2018/2019,
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

## Tarifs de location des salles communales pour 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour 2019, proposées par la commission « vie associative, Culture & communication » réunie le 19 juin 2018.

### Pépinière d'entreprises :

#### Tarifs réunions

	2018	2019
Associations, habitants et entreprises de LESSAY	Gratuit	Gratuit
Entreprises (entre 0 et 1 jour)	25.00 €	25.50 €

#### FORFAIT PAR JOUR

### Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY  
Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

### Salles Saint Cloud

	2017		2018		2019	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	17.00 €	8.50 €	17.50 €	8.75 €	18.00 €	9.00 €

SALLES 1 & 2	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Location entre le 2 mai et le 14 octobre année n	84 €	86 €	88 €	136 €	139 €	142 €
Location entre le 15 octobre et le 1er mai	99 €	101 €	103 €	151 €	154 €	157 €
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux et le nettoyage des sanitaires.

### Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, goûter annuel des cheveux blancs  
Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

## Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales			Particuliers de la Commune et Associations à vocation communautaire			Particuliers et Associations Hors Commune		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
1 jour semaine (lundi au vendredi)	190 €	200 €	210 €	265 €	277 €	291 €	342 €	355 €	373 €
1 jour week-end (samedi - dimanche)	235 €	246 €	258 €	318 €	331 €	348 €	457 €	473 €	497 €
Week-end complet	308 €	321 €	337 €	414 €	429 €	450 €	616 €	635 €	667 €
Option cuisine	106 €	108 €	110 €	106 €	108 €	110 €	127 €	130 €	133 €
Forfait ménage	180 €	180 €	184 €	180 €	180 €	184 €	180 €	180 €	184 €
Forfait mise en place commune	76 €	77 €	79 €	96 €	78 €	80 €	116 €	118 €	120 €
Sono associative	Gratuit	/	/	63 €	/	/	76 €	/	/
Perches, écrans, projecteurs	21 €	/	/	21 €	/	/	33 €	/	/
Tribunes	86 €	/	/	139 €	/	/	149 €	/	/
Chauffage du 15/10 au 15/03	journée	43 €	44 €	50 €	58 €	59 €	63 €	64 €	65 €
	week-end	86 €	88 €	95 €	116 €	118 €	127 €	129 €	132 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Grande salle avec Hall et Bar	Spectacles / Concerts			Entreprises			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
1 jour semaine (lundi au vendredi)	636 €	655 €	688 €	530 €	547 €	574 €	
1 jour week-end (samedi - dimanche)	742 €	763 €	801 €	636 €	655 €	688 €	
Week-end complet	954 €	980 €	1 029 €	849 €	873 €	917 €	
Option cuisine	127 €	130 €	133 €	127 €	130 €	133 €	
Forfait ménage	180 €	180 €	184 €	180 €	180 €	184 €	
Forfait mise en place commune	/	/	/	/	/	/	
Sono associative	/	/	/	/	/	/	
Perches, écrans, projecteurs	/	/	/	/	/	/	
Tribunes	/	/	/	/	/	/	
Chauffage du 15/10 au 15/03	journée	63 €	64 €	65 €	63 €	64 €	65 €
	week-end	127 €	129 €	132 €	127 €	129 €	132 €
Caution	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	

liste des associations reconnues d'intérêt communautaire : Association Jeunesse Sportive de l'Ay

**Utilisations gratuites** : Villes en scène, la Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, repas annuel des cheveux blancs

	2017		2018		2019	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations*	17.00 €	8.50 €	17.50 €	8.75 €	18.00 €	9.00 €

\*Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...)

Autres utilisations **avec seulement participation aux frais de fonctionnement :**

- Organisation de concours administratifs ou professionnels : **82 €**
- Entreprises de la commune pour des formations : **82 €**

### **Salle d'Angoville sur Ay :**

	Commune		Hors Commune	
	2018	2019	2018	2019
Arrhes	80 €	80 €	80 €	80 €
Repas	125 €	125 €	170 €	170 €
soirée	72 €	72 €	96 €	96 €
Vin d'honneur	46 €	46 €	46 €	46 €
Chauffage 15/10 au 30/04	47 €	47 €	47 €	47 €
Chauffage 01/05 au 15/10	21 €	21 €	21 €	21 €
Couverts	0.61 €	0.61 €	0.61 €	0.61 €
Caution	150 €	150 €	150 €	150 €

**Utilisations gratuites :** Assemblée Générale des associations de LESSAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales**

Suite à une demande de remboursement de l'acompte versé sur une location annulée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de permettre le remboursement des acomptes sur les locations de salles en cas d'annulation dans un délai supérieur à 90 jours précédant l'évènement.



## **Modification du règlement de la foire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions de la commission Foire réunie le 6 juin 2018.

Partant du constat de la diminution de l'activité des buvettes lors de la foire Sainte Croix il convient d'en limiter le nombre. En conséquence les membres de la Commission foire proposent au Conseil municipal de limiter le nombre de buvette à deux par commerçant.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'attribution de deux buvettes au maximum par commerçant sur le champ de foire,
- charger Monsieur le Maire de l'application de cette décision,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité

## **Foire Sainte Croix : création d'un village équin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame VULVERT, Conseillère régionale de Normandie confirme avec l'assentiment du Président du Conseil Régional, M. Hervé MORIN, le soutien de la Région pour faire évoluer la foire aux chevaux.

Madame VULVERT a organisé une réunion le 15 mai avec plusieurs partenaires de la filière équine : associations d'éleveurs, Pôle hippique de Saint Lô, écoles de Graignes et de Saint Hilaire du Harcouet.

Une seconde réunion s'est tenue le 5 juin au cours de laquelle il a été convenu d'organiser un concours de poulinière pendant la foire et de créer un village équin.

Le Conseil régional de Normandie apportera son concours financier :

- pour l'organisation de ce village équin (location de 40 box qui accueilleront les chevaux participant au concours de poulinière, mais aussi les Cobs, percherons, ânes du Cotentin déjà présents depuis plusieurs années).
- pour la mission assurée par une chargée de mission et une technicienne de CHEVAL NORMANDIE auprès des professionnels de la filière pour les inviter à participer à cet événement et assurer la communication pour sa promotion.

Le Conseil municipal est invité à :

- charger Monsieur le Maire d'organiser un village équin lors de la foire Sainte Croix,
- solliciter les financements correspondants auprès du Conseil régional de Normandie,
- autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

## **Feu d'artifice pour la Foire à Tout 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « Lessay Animation » organise sa traditionnelle « Foire à Tout » exceptionnellement le samedi 7 juillet 2018 sur le champ de foire conjointement au grand show dédié à la race normande. Cette manifestation est toujours clôturée par un feu d'artifice, financé par la Commune de Lessay et l'association.

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant attribué en 2017 pour le feu d'artifice soit un budget de 3 500,00 € TTC pour le feu d'artifice 2018.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'attribution d'un montant de 3 500.00 € pour le feu d'artifice qui sera tiré sur le champ de foire le samedi,
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Constitution des jurys d'assises de l'année 2019 - Tirage au sort des jurés d'assises - Liste préparatoire**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 226-16 du 24 avril 2018 portant répartition par canton et par commune du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il doit procéder au tirage au sort de 6 jurés constituant le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés des assises.

La liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de la Procédure Pénale.

Après avoir procédé selon les formes prescrites, les personnes suivantes sont désignées :

- Madame Sylvie BRUSINI  
Née le 22/08/1953 à CLICHY LA GARENNE (92)  
Domiciliée à LESSAY 50430 – 18bis, rue des Tanguiers
- Madame Cathy COUPEY épouse DUPREY  
Née le 21/08/1976 à COUTANCES (50)  
Domiciliée à LESSAY 50430 – 19, route de Mathon
- Monsieur Claude GUILLET  
Né le 2/07/1941 à LA HAYE DU PUIITS (50)  
Domicilié à LESSAY 50430 – 44, rue de Gaslonde
- Monsieur Larbi JABBARI  
Né le 1/10/1959 à BENSERGAOU (Maroc)  
Domicilié à LESSAY 50430 – 5, rue Louise Faure-Favier
- Madame Sophie COURAGEUX épouse LEMAZURIER  
Née le 10/10/1969 à SAINT-LÔ (50)  
Domiciliée à LESSAY 50430 – 4, rue de la Rocket
- Madame Isabelle ORANGE épouse LEVALLOIS  
Née le 11/12/1963 à RAMBOUILLET (78)  
Domiciliée à LESSAY 50430 – 25, rue d'Ennigerloh

### **Autorisation de signature de la demande de permis d'aménager pour le lotissement « rue du Ferrage »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager du lotissement « rue du ferrage. »